

COMMUNIQUÉ DE PRESSE



PRÉFET
DE LA MAYENNE

Laval, le 2 janvier 2020

Téledéclaration des aides animales 2020

La télédéclaration des aides animales 2020 de la politique agricole commune (PAC) sera ouverte à compter du 6 janvier 2020.

La télédéclaration est obligatoire et doit s'effectuer sur le site TéléPAC du ministère de l'agriculture à l'adresse suivante : www.telepac.agriculture.gouv.fr

	Aide aux ovins (AO)	Aide aux caprins (AC)	Aide aux bovins laitiers (ABL)	Aides aux bovins allaitants (ABA)	Aides aux veaux sous la mère et aux veaux bio (VSLM)
Période de télédéclaration	du 6 janvier au 31 janvier 2020 inclus		Du 6 janvier au 15 mai 2020 inclus		Du 6 janvier au 15 mai 2020 inclus
Critères d'éligibilités	détention de 50 brebis minimum	détention de 25 chèvres minimum	être producteur de lait le jour de la demande	détention de 10 vaches allaitantes minimum ou 10 UGB de vaches / brebis / chèvres dont 3 vaches éligibles	
Période de détention des animaux	Période du 1 ^{er} février au 10 mai 2020 inclus		période de six mois à partir du lendemain du dépôt de la demande		

Il est conseillé aux éleveurs de lire attentivement les notices explicatives présentes sur le site TéléPAC [onglet formulaires et notices 2020] afin de connaître les dispositions générales.

Contact presse

Bureau de la représentation de l'Etat et de la communication interministérielle
02 43 01 50 70/71/72

pref-communication@mayenne.gouv.fr



@Prefet53



Préfet de la Mayenne



@prefet53



prefet53

Pour accéder à votre compte sur le site TéléPAC, vous devez vous munir de votre numéro pacage, de votre mot de passe personnel et de votre code TéléPAC que vous avez reçu par courrier à l'automne 2019.

Si vous n'avez jamais télédéclaré ou si vous avez oublié votre mot de passe personnel, vous devez cliquer sur "créer un compte ou mot de passe perdu".

Si vous rencontrez des difficultés et pour tout renseignement complémentaire, il convient de contacter la DDT de la Mayenne.

Direction Départementale des Territoires de la Mayenne
Service Economie et Agriculture Durable
Cité Administrative - Rue Mac Donald - B.P. 23009
53063 LAVAL Cedex 9

Du lundi au vendredi de 8 H 45 à 12 H 15
Téléphone : 02 43 67 89 39

Contact presse

Bureau de la représentation de l'Etat et de la communication interministérielle
02 43 01 50 70/71/72

pref-communication@mayenne.gouv.fr



@Prefet53



Préfet de la Mayenne



@prefet53



prefet53